

COMMISSION DES DELEGUES

Réunion du Vendredi 31 août 2018 à 16 h 00 P.V. n° 1

Présents : MMES Béatrice MONNIER - Christine COUCAUD – MM. André ABLARD - Jacky BALLON - Gérard IVORA – Yvan MASSOLO - Mourath NDAW - Marc PASERI - Jean-Luc PHILIPPS - Yves SAEZ.

Excusés : MM. Robert ANDRE - Patrick FAUTRAD - Gérard PY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €), ou joints par chèque s'il ne s'agit pas d'un club,

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Composition du bureau et répartition des fonctions

- Délégués saison 2017/2018

- Préparation de la réunion plénière d'avant saison des délégués, ce même jour à 18 h.

- Présentation de deux nouveaux délégués, en attente de confirmation du Comité de Direction

Président : Monsieur André ABLARD

Vice-Président Délégué : Monsieur Yves SAEZ

Vices Présidents : Madame. Christine COUCAUD - Monsieur Mourath NDAW

Désignations : Monsieur André ABLARD – Madame Nathalie COGGIA (responsable du secrétariat)

Secrétaire : Monsieur Jean-Luc PHILLIPS

Secrétaire Adjointe : Madame Béatrice MONNIER

Délégué du Comité Directeur : Monsieur Gérard IVORA

Représentant de la Commission Des Arbitres : Monsieur Robert ANDRE

Cartes grises et justificatifs de domicile : Madame Béatrice MONNIER

Statistiques : Monsieur Jacky BALLON

Classification des matchs à risques : Messieurs Yves SAEZ - Jean-Luc PHILLIPS - Gérard IVORA - Patrick FAUTRAD

Frais de déplacement "impayés" : Madame Béatrice MONNIER

Vérification de l'envoi des rapports : Messieurs Gérard IVORA - Jean-Luc PHILIPPS

Porte-parole des délégués convoqués auprès des commissions disciplinaires :

- **Appel disciplinaire** : Monsieur Yvan MASSOLO
- **Ethique Sportive** : Monsieur Gérard PY
- **Discipline** : Monsieur Jean Luc PHILLIPS

Le Président remercie tout d'abord son prédécesseur Monsieur Gérard GUESDON pour le travail qu'il a accompli à la présidence de la commission. Il fait le point sur les arrêts de deux délégués qu'il remercie. Deux nouveaux candidats sont reçus en audition. Ils devront se présenter devant les membres du Comité de Direction lors d'une prochaine réunion. Il présente ensuite le déroulement de la réunion plénière d'avant saison des délégués qui a lieu dès la fin de la présente réunion de la commission ce même jour à 17 h 30.

Nombre de délégués pour le District du Var :

- District : 18
- Délégués Permis de conduire une équipe jeune "Ligue": 13
- Délégués régionaux : 10
- Délégués Nationaux : 4

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : André ABLARD
Le Secrétaire : Jean-Luc Phillips
La Secrétaire Adjointe : Béatrice MONNIER